

Séance du 2 avril 2025

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27  
Nombre de membres présents : 21  
Nombre de suffrages exprimés : 26  
Pour : Unanimité

Convocation du : 19 mars 2025  
Date d'affichage : 20 mars 2025

Acte rendu exécutoire par  
télétransmission en Préfecture du  
Nord le 7 avril 2025 et publication du  
7 avril 2025.

Délibération N° 02-25-17

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ Corinne, M. CROXO Pierre, Mme MICHEL Fabienne, M. CARLIER Jean-Louis, M. BIENKOWSKI Renaud, Mme BAYART Angélique, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. FOUQUET Hervé, Mme WOLOSZ Angélique, Mme MALECHA Sandrine, M. FLUET Guillaume, M. MERESSE Alain, Mme RIOU Sandrine, Mme TOURNEUR Nathalie, M. FILLIERE Patrick, M. SION Fabrice, M. QUILLIOT Philippe, M. ARCHIE Patrick, M. JANIACZYK Jean-Marc.

Absents excusés et représentés: M. LAGACHE Frédéric, M. VAN MEENEN Laurent, Mme DELEDICQUE Sylvie, Mme CLAEYMAN Isabelle, Mme DERBAY Savéria.

Absente excusée et non représentée: Mme RUBY Valérie

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali.

<b>OBJET</b>	<b>VOTE DES CREDITS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME POUR L'EXERCICE 2025</b>
--------------	---

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune de Thumeries approuvé par délibération du 28 février 2024,

Vu la délibération n°02-24-17 du 10 avril 2024, relative au vote des autorisations de programme, et fixant les crédits de paiement prévisionnels de 2024 à 2026,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**



- Décide de voter la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation des 2 projets susmentionnés pour l'exercice 2025, tels que repris dans le tableau suivant :

N° de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'autorisation TTC	Crédits de paiement TTC - exercice 2025
AP001	Construction restaurant scolaire Ecole P. Bert	1 650 000,00 €	70 000 €
AP002	Rénovation énergétique des écoles	1 990 000,00 €	50 000 €

- Dit que les crédits de paiement prévisionnels pour l'exercice 2025 seront inscrits au Budget Primitif

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Secrétaire de séance,**  
  
**Magali CIESIELSKI.**

**Le Maire,**  
  
**Nadège BOURGHELLE-KOS.**